COCHER-PERCE INCENDIE

LIGNE DIRECTRICE SÉCURITAIRE

LDS 01

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1. <u>BUT</u>

Protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants lors d'intervention.

2. **OBLIGATION**

Tous les pompiers qui travaillent au sein du service des incendies doivent au préalable avoir reçu la formation reliée aux tâches demandées.

3. Guide d'assignation des tâches Programme Pompier 1

Selon le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, une personne, en voie d'obtenir la certification requise, peut agir à titre d'apprenti en effectuant des tâches sur les lieux d'une intervention sous la supervision d'un pompier qualifié. Ces tâches évoluent tout au long des apprentissages réalisés en formation.

Le tableau à la page suivante permet de guider l'officier commandant dans l'assignation des tâches destinées à l'apprenti pompier sous la supervision d'un pompier qualifié.

LDS-01 Page 1 sur 2



LIGNE DIRECTRICE SÉCURITAIRE

LDS 01

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SUJET:	PERSONNEL VISÉ: TOUT LE PERSONNEL			
Guide d'assignation des tâches	EMISSION: 2015-12-01	MODIFIÉ LE:		

	COURS DE FORMATION	ΤŹ	ÌСН	ES		
SECTION 1	1. Initiation au métier de pompier	int d'o pr Re m	Présence sur une scène d'intervention incendie et assistance aux intervenants dans des tâches de soutien à l'extérieur du périmètre d'opération ou lors de toute autre intervention ne nécessitant pas de protection respiratoire. Reconnaître la présence de matières dangereuses, initier des mesures de protection et transmettre les informations aux ressources spécialisées.			
S	Équipements relatifs à l'eau Alimentation d'une autopompe				Activités extérieures d'intervention incendie ne nécessitant pas de protection respiratoire, en soutien à une attaque.	
SECTION 2	4. Comportement du feu 5. Appareil de protection respiratoire autonome 6. Équipements et outillage	protection respiratoire				
	7. Matières dangereuses OPÉRATION					ctivités défensives lors d'intervention en présence de natières dangereuses
8	8. Activités de prévention des incendies					Activités de prévention (visite à domicile, visite et caserne, collecte de données, etc)
SECTION	9. Processus d'intervention 10. Processus d'intervention spécifique					Activités de lutte et de protection contre les incendies à l'intérieur de tous genres de bâtiments de faibles dimensions, aux feux d'automobiles et de végétaux
	Pompier qualifié Pompier 1					Activité pour tous types d'interventions de lutte contre les incendies, en tant que membre d'une équipe et mesure défensives en présence de matière dangereuses.

LDS-01 Page 2 sur 2